

Mairie de Benney

RAPID'INFO

3 rue St Martin— 54740 BENNEY

Tel/fax : 03 83 25 00 89, mail : mairie-benney@wanadoo.fr

Site internet www.benney54.fr

Facebook [@communedebenney](https://www.facebook.com/communedebenney)

Permanence du secrétariat : mardi de 10h30 à 12h et vendredi de 16h30 à 19h.

Réalisation : Commission communication.

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique

JUIN 2020



LES CONSEILS MUNICIPAUX

REUNION DU 25 MAI 2020

Etaient présents : Aurélie BEUVELOT, Patrick BOILEAU, Jean-Marc BOULANGER, Julien BUJON, Sébastien COLIN, Gaëlle DUSSAUCY, Catherine GAUTRIN, Hubert GRANDURY, Michelle HUMBERT, Alexis LEGRAND, Sébastien RASPADO, Serge ROMAIN, François SIEBERT, Jean-Philippe THOMASSIN et André THOUVENIN.

DELIBERATION N°12/2020 - ELECTION DU MAIRE

M. Jean-Marc Boulanger s'est proposé candidat.

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue, le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

M. Jean-Marc BOULANGER, ayant obtenu la majorité absolue (13 voix sur 15), a été proclamé Maire.

DELIBERATION N°13/2020 - CRÉATION DES POSTES D'ADJOINTS

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, le conseil municipal, après en avoir délibéré, 12 voix pour, 2 abstentions et 1 contre, décide la création de quatre postes d'adjoints.

DELIBERATION N°14/2020 - ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue, le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

PREMIER ADJOINT

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu : - M. Jean-Philippe THOMASSIN, candidat : 11 (onze) voix

- M. André THOUVENIN, candidat : 3 (trois) voix

M. Jean-Philippe THOMASSIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier adjoint.

DEUXIÈME ADJOINT

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins: 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 4

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. Hubert GRANDURY, candidat : 11 (onze) voix

M. Hubert GRANDURY, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième adjoint.

TROISIÈME ADJOINT

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins: 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Mme Michelle HUMBERT, candidate : 13 (treize) voix

Mme Michelle HUMBERT, ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamée troisième adjointe.

QUATRIÈME ADJOINT

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins: 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Mme Gaëlle DUSSAUCY : 13 (treize) voix

Mme Gaëlle DUSSAUCY, ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamé quatrième adjoint.

DELIBERATION N° 15/2020 - DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE

Afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de donner au maire les délégations suivantes :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien.
- Exercer, au nom de la commune, le droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial ;
- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

REUNION DU 2 JUIN 2020

Étaient présents : Aurélie BEUVELOT, Patrick BOILEAU, Jean-Marc BOULANGER, Sébastien COLIN, Gaëlle DUSSAUCY, Catherine GAUTRIN, Hubert GRANDURY, Michelle HUMBERT, Alexis LEGRAND, Sébastien RASPADO, Serge ROMAIN, François SIEBERT, Jean-Philippe HOMASSIN et André THOUVENIN.

Absent : Julien BUJON

DELIBERATION N°16/2020 : INDEMNITÉ DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Sachant que l'indemnité de fonction du maire est fixée à un taux maximal par la loi et que le Conseil Municipal n'a pas à délibérer sur ce taux, et après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité que le montant des indemnités de fonction des adjoints est (dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux) fixé au taux suivant : 10.7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 416,16€ brut mensuel, pour chacun des adjoints.

Cette indemnité prend effet au 26 mai 2020.

DELIBERATION N°17/2020: DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS INTERCOMMUNAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne, à la majorité, les délégués auprès des syndicats intercommunaux comme suit :

	TITULAIRES	voix	SUPPLÉANTS	voix
SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE SAINT-REMIMONT LEMAINVILLE BENNEY	Gaëlle DUSSAUCY	13	Aurélie BEUVELOT	14
	Serge ROMAIN	14	Patrick BOILEAU	14
	Jean-Marc BOULANGER	14	Jean-Philippe THOMASSIN	14
SYNDICAT DES EAUX PULLIGNY	François SIEBERT	14	Serge ROMAIN	14
	Hubert GRANDURY	14	Jean-Marc BOULANGER	14
SYNDICAT SCOLAIRE COLLÈGE BAYON	Jean-Marc BOULANGER	14	Gaëlle DUSSAUCY	14
SYNDICAT ASSAINISSEMENT DES FONTAINES DU MADON BENNEY	François SIEBERT	14	Jean-Marc BOULANGER	14
	Hubert GRANDURY	14	Jean-Philippe THOMASSIN	13
	André THOUVENIN	14	Sébastien RASPADO	14

DELIBERATION N°18/2020: DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AUX COMMISSIONS COMMUNALES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, forme les différentes commissions communales comme suit :

Comité des Fêtes	Tout le conseil.
Communication et jeunesse	Jean-Marc BOULANGER, Gaëlle DUSSAUCY, Michelle HUMBERT, Aurélie BEUVELOT, Patrick BOILEAU, Catherine GAUTRIN, Julien BUJON.

Solidarité	Jean-Marc BOULANGER, Patrick BOILEAU, Alexis LEGRAND, Catherine GAUTRIN, Gaëlle DUSSAUCY, Julien BUJON, Sébastien COLIN.
Environnement et fleurissement	Jean-Marc BOULANGER, Michelle HUMBERT, Patrick BOILEAU, Aurélie BEUVELOT, Sébastien COLIN, Julien BUJON.
Forêt, chemins, décharge et gestion du bois	Jean-Marc BOULANGER, Jean-Philippe THOMASSIN, Alexis LEGRAND, Sébastien RASPADO.
Travaux et gestion locative	Jean-Marc BOULANGER, Hubert GRANDURY, Jean-Philippe THOMASSIN, Alexis LEGRAND, Catherine GAUTRIN, Patrick BOILEAU.
Finance, gestion, urbanisme et terrains communaux	Jean-Marc BOULANGER, Jean-Philippe THOMASSIN, Hubert GRANDURY, François SIEBERT, Serge ROMAIN.
Appel d'offres	Titulaires : Jean-Philippe THOMASSIN, Hubert GRANDURY, Gaëlle DUSSAUCY Suppléants : Michelle HUMBERT, Patrick BOILEAU, André THOUVENIN .
Circulation et stationnement	Tout le conseil.

DELIBERATION N°19/2020 : DÉSIGNATION DES CORRESPONDANTS DÉFENSE

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Serge ROMAIN et Alexis LEGRAND, comme correspondants défense afin de renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées.

DELIBERATION N°20/2020 : DESIGNATION DES DELEGUES LOCAUX AU CNAS

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité : Catherine GAUTRIN, comme déléguée « élus » et Christelle VIRION, comme déléguée « agents » au CNAS.

DELIBERATION N°21/2020: SUBVENTIONS 2020

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, attribue les subventions suivantes :

- ECOLE DE MUSIQUE DU SAINTOIS	300 €
- GSHB	1.000 €
- DONNEURS DE SANG	50 €
- LES MIRABELLES	300 €
- LAURÉAT EXAMEN	40 €/ lauréat, au premier examen
- AMIS DU CAMP DU TOM	15 € / enfant
- EQUIPAGE	300 €
- COOPÉRATIVE SCOLAIRE BENNEY	500 €
- LES RESTAURANTS DU CŒUR	100 €
- ADMR SERVICE A DOMICILE	50 €
- ADAPA	50 €
- COMITE DES FETES DE BENNEY	610 €
- ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS	150 €
- ASSOCIATION RESTO-MOMES	900 € (45 € / inscrit)
- ASSOCIATION BELESTRE	200 €

Questions diverses :

□ Délégués de la commune à la CCPS (Communauté de Communes du Pays du Saintois)

Selon le code électoral, les délégués au conseil communautaire sont désignés dans l'ordre du tableau du conseil municipal, soit : Titulaires : **JM.BOULANGER** et **JP.THOMASSIN**.

□ Déploiement de la fibre optique :

Suite au déconfinement, le déploiement du réseau par les entreprises a repris. A l'issue, une phase de contrôle et vérification du réseau sera engagée. Ensuite une réunion publique sera organisée avec l'ensemble des partenaires. C'est à l'issue de cette réunion que débutera la période de commercialisation et les offres d'abonnement des opérateurs.

Toute démarche en amont de ce processus est prématurée.



□ Distribution des Masques « tissus » proposés à l'achat par le conseil départemental :

Actuellement seul 25% de la commande a été livrée. Dans ces conditions, la distribution d'un masque «tissus» gratuit ne sera engagée qu'à réception d'au moins un masque par habitant.

LES ACTUALITÉS :

[DES NOUVELLES DE NOTRE ÉCOLE](#) (article de l'Est Républicain en date du 8 juin 2020).

BENNEY Éducation

Bilan favorable à l'école, trois semaines après la reprise

Des élèves du groupe scolaire ont fait leur rentrée il y a déjà près de trois semaines. L'heure est alors au premier bilan. Si les règles sanitaires semblent plus difficiles à instaurer dans certaines situations, les enfants semblent les avoir bien assimilés.

Trois semaines après cette rentrée particulière, les enseignants constatent que les directives sanitaires sont bien prises en compte par les élèves. Ces derniers, au nombre d'une cinquantaine, sont heureux de retrouver leurs camarades. Peut-être que cela a aidé les enfants à accepter les nouvelles règles au côté du personnel enseignant, des aides maternelles et des services civiques.

La difficulté des corrections

Les conditions pourraient même être considérées com-



L'équipe enseignante du groupe scolaire de Benney.

me « privilégiées ». Avec un nombre réduit d'élèves, le suivi n'en est que meilleur.

Dans l'école, un lavabo se trouve dans chaque classe, et le lavage de main systématique se fait sous le contrôle d'un adulte. En classe, un seul élève par table double. Néanmoins, il n'est pas possible pour les enseignants de faire déplacer les

sage des copies et les corrections se font directement sur la feuille ou le cahier, à l'aide d'un papier de protection.

Adapter l'extérieur à la crise sanitaire

Lors des récréations, pour deux classes, chacune a son coin de la cour, et il y a interdiction de jouer au ballon. Pour le sport, il a fallu s'adapter et choisir les disciplines permettant la distanciation.

À noter que le suivi à distance des élèves restés à la maison est assuré, mais quelques élèves supplémentaires devraient normalement retourner à l'école.

élèves au tableau. Les corrections s'avèrent alors plus difficiles pour éviter les contacts. Il n'y a plus de ramas-

Bilan favorable

Près de trois semaines après la reprise des activités à l'école, Benoît Stephan, le directeur, se montre relativement satisfait. Même approche du côté des élus, des parents et des élèves.

INVITATION AUX COMMISSIONS COMMUNALES



Envie de vous investir dans la vie du village?

N'hésitez pas à vous faire connaître en mairie ou auprès d'un membre du conseil municipal si vous souhaitez intégrer le Comité des Fêtes ou l'une des commissions suivantes: Communication et Jeunesse (également ouverte aux jeunes du village), Solidarité, Environnement et Fleurissement, Forêt-Chemins-Décharge et Gestion du bois - Travaux et Gestion Locative.

LOCATION DE LA SALLE ANDRÉ MOITRIER

Contact: Michelle HUMBERT (03.83.25.06.08) ou la mairie (03.83.25.00.89).

UN PEU DE CIVISME: Continuons à suivre les geste barrières et les consignes sanitaires.

Ces derniers mois, marqués par le Covid 19 et ses conséquences, n'ont pas été simples. Nous avons tous été touchés, d'une manière ou d'une autre, par les évènements.

Mais nous avons vu naître de nouvelles amitiés dans le village, le conseil municipal, les bénévoles et de nombreux habitants ont fait de leur mieux pour que chacun d'entre nous se sente au mieux malgré la situation. Nous ne pouvons nier que les liens entre les habitants du village se sont renforcés.

Alors continuons ainsi et veillons à nous respecter les uns les autres en commençant par suivre ces règles:

RAPPEL DES HORAIRES AUTORISÉS POUR LES TRAVAUX SONORES :



Les jours ouvrables de 8H00 à 20H00.

Les samedis de 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00.

Les dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00.

Merci de respecter ces horaires.



RAPPEL CONCERNANT L'UTILISATION DES CONTENEURS À DÉCHETS RECYCLABLES:

De nombreuses incivilités ont été remarquées aux abords des conteneurs à déchets. Nous rappelons que la commune est dotée de 3 points de dépôts: près du château d'eau, face au cimetière et sur le parking de la salle des fêtes. Il est ainsi simple de choisir un autre point de dépôt le jour où l'un des conteneur est plein. Pour le respect de chacun, notamment de notre employé communal, merci de maintenir ces lieux propres.



RAPPEL CONCERNANT LES FEUX DE JARDIN:



Nous rappelons qu'il est interdit de brûler vos déchets verts (ou tout autres types de déchets), à l'air libre ou même dans un incinérateur de jardin.

Pourquoi cette interdiction? Car brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement. Il faut également tenir compte des possibles troubles de voisinage (odeurs ou fumées).

Alors que peut-on en faire? Il est possible de les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables. Vous pouvez aussi les déposer sur le point de collecte du village (face au cimetière pour les tontes et déchets verts "légers") ou bien en déchetterie à Tantonville.

***Bel été à venir à toutes et à tous,
L'équipe Municipale.***